

70% des personnes qui souffrent de la faim sont des paysans

Labourer,
semer,
récolter
riment
avec aider !



SEL 

Service d'Entraide et de Liaison

SENSIBILISATION

157 rue des Blains - 92220 BAGNEUX

Tél. 01 45 36 41 51

contact@selfrance.org

www.selfrance.org

UNE ACTION CHRÉTIENNE DANS UN MONDE EN DÉTRESSE

Paysans du monde

Paysans du Sud

Information - Sensibilisation

Paysans du Monde – Paysans du Sud
Quelle irrigation pour les pays en Développement
Bible et Ecologie
La jachère
La mondialisation
Réflexions sur les OGM

Animation du culte sur la fête des Tabernacles

Canevas de prédication
Animation et sujets de prière

Les enfants de 4 - 6 ans

Faites la fête ! Réjouissez-vous pleinement
Etude biblique et animation sur la fête des Tabernacles
Préparation d'un culte spécial avec les enfants
Histoire pédagogique de la famille Cocotte

Les enfants de 7-11 ans

Garder et cultiver le jardin
Etude biblique sur Genèse 1 et 2
Etude de cas : présentation de trois familles du Burkina Faso (avec activités pédagogiques)
Je fabrique mon compost
Je crée mon jardin potager
Je surveille le caddie et les placards
Vrai - Faux
Histoire à trous et sa phrase mystérieuse

Les adolescents et les jeunes

Soirée-Débat suite à la projection du film « Le cauchemar de Darwin »
Rallye dans la ville
Les principes du commerce équitable

CD-Rom :

Jeu sur les fruits et les légumes (pour les enfants)
Quiz sur l'agriculture (pour adultes)
Le petit cultivateur (pour les enfants)

Saveur et couleur des fruits et légumes

Glossaire

Bibliographie

Clip

Affiche



Regard de paysan

Marcel Jeanson, agriculteur, président d'Artisanat SEL, membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Somme, trésorier d'Agrotransfert Ressources et Territoires



1950/1980 : l'Europe sort traumatisée de la guerre et toutes les analyses soulignent que les besoins alimentaires de notre planète vont augmenter avec la natalité galopante de nombreux pays. L'agriculture de ces années-là se doit d'être intensive, il faut moderniser, produire plus, toujours plus car les besoins sont importants. Effectivement, pendant quelques années, tout va bien, les marchés répondent à l'offre et le monde agricole français peut être fier.

Vingt ans plus tard, cette période idyllique est oubliée et les tendances inversées : il y a trop de tout, les marchés sont saturés et les prix se sont effondrés. Les conséquences économiques et sociales sont désastreuses. Chaque année, 3 % des agriculteurs disparaissent de notre France rurale, c'est l'hécatombe. Sans compter que des pratiques agricoles excessives ont généré des conséquences dramatiques sur l'environnement.

Alors que, dans nos sociétés traditionnelles, bonne récolte signifiait fête, bonne santé, sécurité..., de nos jours, nos agriculteurs en viennent à rêver de pénurie, seul espoir à leurs yeux pour une remontée des prix et pour pouvoir (sur)vivre dignement, sans les aides financières de Bruxelles, et envisager l'avenir avec optimisme. Paradoxe de la vie moderne qui fait que la faiblesse d'une production engendre la richesse de son producteur.

Tous les paysans sont-ils malheureux ?

Même si 70 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans, tous les paysans du monde ne sont pas malheureux.

Dans beaucoup de pays, y compris parmi ceux qui sont les plus pauvres, on observe que des paysans trouvent largement les moyens de vivre. Ces paysans « privilégiés » bénéficient de situations qui leur permettent de bien vendre leurs produits, principalement sur des axes de circulation bien fréquentés et à proximité des grandes villes. C'est évident : pour bien vendre, il faut des acheteurs, beaucoup de consommateurs à proximité.

Dans ces conditions, la forte demande de nourriture encourage la production, à bonne marge, d'une large palette de denrées alimentaires. Et ces paysans, souvent plus instruits, mieux équipés et mieux organisés, sont capables de mieux gérer toutes sortes de risques naturels.

La gestion du risque

Un bon cultivateur est un bon gestionnaire des risques. Les agriculteurs occidentaux en savent quelque chose et ils ont mis en place un grand nombre de techniques et d'organisations qui limitent les effets des maladies et des insectes sur les cultures mais aussi des effets de la grêle, des appétits des « bétonneurs », de l'incompétence des gouvernants, etc.

Le paysan des pays pauvres doit affronter une tout autre réalité et ne peut contenir les appétits de certains « prédateurs mangeurs de paysans ». Dans tous ces pays, les paysans dispersés, pauvres, peu instruits ont du mal à organiser la résistance.

Essayons de voir quelques facteurs qui font courir de nombreux risques aux paysans.

Les excès climatiques

En France, du fait de notre proximité historique avec les pays du Sahel, nous mesurons assez bien toutes les conséquences générées par le manque d'eau. Il ne faut pas oublier pour autant que les excès d'eau génèrent dans le monde plus de famines que les sécheresses, et tout laisse à penser que les dérèglements climatiques annoncés ne feront qu'accroître grandement ce risque d'excès d'eau. Les populations les plus touchées sont celles des deltas, dans lesquels de fortes populations sont concentrées à des niveaux proches de celui de la mer. L'exemple du Bangladesh est le plus connu où une mousson abondante peut provoquer la famine pour des millions d'habitants. On a peu parlé en 2004 des cinq cyclones successifs qui ont balayé l'île de Madagascar, faisant d'énormes dégâts dans les rizières et obligeant ce pays pauvre à importer d'importantes quantités de riz.

Les appétits de l'agrobusiness

Les firmes qui ont développé toutes sortes de produits chimiques et de semences performantes ont permis des progrès considérables au niveau de la productivité. Partout dans le monde, elles ont concouru à éviter un plus grand nombre de famines. Mais on sait aujourd'hui que l'utilisation excessive de pesticides amène progressivement des pollutions que les pays pauvres auront bien du mal à gérer. Mais plus grave encore est la dépendance que ces compagnies imposent à coup de lobbying et de publicité (mensongère ?) aux paysans, qui sont incités à abandonner leurs variétés locales adaptées à leur terroir et à leur climat, pour semer des variétés sélectionnées étrangères (hybrides et OGM...) qu'il leur est impossible de ressemer l'année suivante. C'est ainsi que, chaque année, ces firmes poussent les paysans à acheter très cher leurs semences, les obligeant souvent à s'endetter, les rendant en quelque sorte esclaves de leur politique mercantile. Or, on sait qu'il serait, dans la plupart des cas, bien plus intéressant pour le paysan de se faire aider à sélectionner lui-même ses propres semences car celles-ci lui reviennent beaucoup moins cher pour un résultat économique souvent supérieur.

Les options économiques des organisations internationales

Dans les années d'après-guerre, la priorité des organisations chargées du développement consistait à favoriser l'autonomie alimentaire des pays sujets à la famine. Aujourd'hui, la tendance est inversée et l'objectif de l'autonomie alimentaire a été délaissé au profit « du recours partiel aux importations » de produits alimentaires. C'est ainsi que des pays souffrant régulièrement de sécheresse sont incités à « mieux gérer leurs ressources en eau » et à délaisser leurs productions alimentaires de base pour produire des fleurs coupées, des fraises, des fruits... exportables. Cette nouvelle vision des choses fait frémir, car elle implique qu'un nouvel ordre mondial garantisse une production suffisante et adaptée aux habitudes alimentaires des populations concernées, ainsi que des échanges commerciaux durables et équitables, sans fluctuation de prix.

Il est évident qu'à terme, cette option fait entrer le pays pauvre dans un état de dépendance dont les pays les plus riches sauront profiter.

La nourriture bon marché

Certains pays riches (USA, UE...) ont développé une politique d'exportation massive de produits alimentaires à bas prix et on peut se réjouir qu'ainsi des pays pauvres aient la possibilité d'importer des quantités importantes de nourriture bon marché. Mais cette politique a des effets pervers, car les céréales à bas coût (100 euros/tonne) produites chez nous viennent directement concurrencer les productions locales des pays pauvres. Or un paysan pauvre, pour survivre, a besoin de vendre sa tonne de céréales beaucoup plus cher (300 euros/tonne) et se trouve donc dans l'incapacité de concurrencer des denrées d'importation à bas prix. Ne pouvant plus vendre à un prix rémunérateur sur son marché local, il abandonne la production agricole, ainsi que son village, pour venir grossir les rangs des sans-emploi dans les villes.

Conflits d'intérêts

Partout dans les pays pauvres, le paysan peut être victime d'intérêts qui le dépassent et contre lesquels il ne peut se défendre. Car sa terre a un prix mais lui n'en a pas. Toutes sortes de raisons font qu'un paysan peut être chassé, dépouillé de sa terre :

● conflits armés inter-nations, conflits ethniques ou religieux, spéculation foncière et appropriation mafieuse des terres, exploitation minière ou pétrolière, aménagements fonciers, barrages, etc. La liste est longue en Asie, en Afrique ou en Amérique latine.

● Un film « Le cauchemar de Drwin » aborde parfaitement l'importance de ces conflits d'intérêts en Afrique.

● Pour conclure

● Les excès de la nature ne sont pas seuls à rendre précaire, voire dramatique, la situation d'un grand nombre de paysans dans le monde. J'ai énuméré un certain nombre de prédatons potentielles susceptibles de les assujettir. Beaucoup de ces risques impliquent lourdement les pays riches et donc mon pays.

● Ce qui se trame derrière la grande complexité des accords de l'OMC, selon les grandes orientations économiques des nations, dépasse bien souvent notre capacité à comprendre facilement. Ces orientations, leurs enjeux, auront des conséquences considérables pour les paysans du monde, particulièrement pour les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de se faire entendre ; ils sont dispersés, confrontés à des situations de grande précarité, peu instruits...

● Alors que puis-je faire ? Essayer de comprendre est un premier pas indispensable mais je pense que les initiatives de certaines ONG, notamment du S.E.L. et d'Artisanat SEL dans leurs actions de développement, peuvent nous rapprocher concrètement des difficultés énoncées et aider à apporter des solutions ponctuelles efficaces.

● Dès que l'on donne à des communautés les moyens de vivre mieux, d'être mieux instruites, on peut espérer que parmi elles s'élèveront des représentants plus compétents, des voix éprises de justice et de liberté.

● Les chrétiens ont un rôle important à jouer dans ces évolutions du monde. Ne devraient-ils pas être les mieux placés pour défendre ce qui manque au sein même des évolutions esquissées dans cet article : l'amour de l'autre ?

Quelle irrigation pour les pays en développement

par Erik DUBREUIL

Ingénieur agronome, ex volontaire en Mauritanie pour l'aménagement du lac R'Kiz



Vers une gestion durable de l'eau et des sols

Le propos développé dans le texte est fortement inspiré par la situation qui prévaut dans les pays d'Afrique sahélienne dans lesquels, au cours des années qui ont suivi l'accession à l'indépendance, des surfaces importantes ont été aménagées en vue de la culture irriguée, surtout à l'initiative de sociétés publiques de développement agricole mais aussi par des communautés villageoises ou des investisseurs individuels.

● Défis actuels pour l'agriculture des pays en développement

● Croissance démographique

Les prévisions actuelles considèrent que la population mondiale va continuer à s'accroître jusque vers 2050 où la terre porterait près de 9 milliards d'humains, en comparaison avec 6,7 milliards estimés en 2008. Avec un taux de croissance de la population supérieur à 2 % par an, la plupart des pays africains compteront deux fois plus de bouches à nourrir dans moins de 40 ans, si aucun incident majeur ne vient inverser cette tendance. Cependant, l'épidémie du sida qui frappe le plus durement certains Etats d'Afrique australe et centrale a d'ores et déjà provoqué un net recul de l'espérance de vie et décimé une partie de la population en âge de travailler.

Il faut aussi souligner que la croissance démographique non maîtrisée qui a cours dans la plupart des pays du Sud conduit à une proportion des habitants de moins de 25 ans qui dépasse 50 %.

● Dégradation du milieu naturel

Si les spécialistes de la question du réchauffement climatique ne se trompent pas, la sécheresse qui a déjà frappé à plusieurs reprises depuis 20 ans de vastes zones du continent africain reviendra à intervalles plus fréquents et portera atteinte aux équilibres biologiques. En zone sahélienne qui ne bénéficie que d'une seule saison des pluies, la répartition des pluies au cours de cette période devient vraiment capricieuse et nuit au bon déroulement du cycle des cultures.

Le couvert végétal, déjà fragilisé par la perturbation du climat, est constamment mis à mal par des pratiques humaines destructrices : abattage de la forêt pour créer des champs à cultiver ou pour la préparation de charbon de bois, mise à feu de la savane pour stimuler la repousse de l'herbe, surpâturage résultant de la concentration des troupeaux à proximité des points d'eau, mise en culture de terres sensibles à l'érosion.

Le manteau forestier qui protégeait le sol de l'érosion et contribuait à la régulation du débit des cours d'eau a quasiment disparu de la zone sahélienne tandis que le désert gagne du terrain vers le Sud à raison d'un à deux kilomètres par an. Certaines zones côtières ressentent désormais l'influence du climat désertique par l'arrivée de vents chauds chargés en poussière.

● Exode rural

Sous l'effet de la forte croissance démographique, de la dégradation du milieu naturel et de l'absence des conditions favorables pour intensifier la production agricole, les jeunes générations quittent les campagnes et vont s'établir à la périphérie des grandes villes, dans des bidonvilles pour la plupart, ou tentent l'aventure de l'immigration. C'est ainsi que les capitales africaines concentrent une proportion croissante de la population du pays. Pour prendre l'exemple de la Mauritanie, la capitale Nouakchott qui comptait à peine 100 000 habitants en 1960 dépasse désormais

1 million alors que la population du pays est passée dans le même temps de 1 à 2 millions d'âmes.

Le phénomène de l'exode rural peut être réversible lorsque les migrants restent en contact avec leur village d'origine et sont disposés à participer à la mise en valeur d'un nouveau projet de production agricole.

Concurrence des produits agricoles importés

Cette urbanisation galopante accroît le déficit alimentaire dans les pays concernés et stimule l'importation de produits alimentaires de base qui, revendus à bas prix, découragent la production locale. En effet, le secteur agricole dans les pays industrialisés fonctionne selon un modèle productiviste selon lequel la production structurelle d'excédents est prise en charge par des mécanismes de régulation financés par des fonds publics : un de ces mécanismes consiste à exporter les surplus au prix du marché mondial ou

gratuitement sous forme d'aide alimentaire prise en charge par les agences de l'ONU.

Le prix faible auquel ces produits arrivent dans les ports africains permet aux commerçants sur place de les revendre à un prix abordable pour la population pauvre des villes tout en empochant un bénéfice non négligeable. Pour leur part, les dirigeants sont satisfaits d'apaiser la faim de leurs administrés et de faire rentrer en même temps des taxes douanières dans les caisses de l'Etat alors que la production locale ne rapporte pas au budget de l'Etat. Finalement, il existe dans les pays du Sud une collusion d'intérêts entre les compagnies internationales de commerce agroalimentaire, les commerçants nationaux et les dirigeants de ces pays.

Le grand perdant dans l'affaire est le producteur local de denrées alimentaires qui ne trouve pas preneur à un prix rémunérateur pour sa production concurrencée par le riz, le maïs ou la viande d'importation.

Fluctuation des cours mondiaux pour les produits d'exportation

Quant aux paysans qui sont engagés dans la production agricole destinée à l'exportation, ils ont à redouter la concurrence des produits équivalents placés sur le marché mondial par d'autres pays du Sud.

Cette concurrence s'intensifie car un nombre croissant de pays pauvres comptent sur leurs exportations agricoles pour augmenter leurs recettes tandis que la demande mondiale croît à un rythme plus lent. Dans ces conditions, il faut craindre une tendance à la baisse pour les prix mondiaux des matières premières agricoles, ce qui n'exclut pas une remontée passagère des cours à la suite de circonstances imprévues. Pour quelques produits tropicaux, une organisation internationale spécifique a été créée pour regrouper les intérêts des pays producteurs mais elle parvient rarement à stabiliser les cours mondiaux et, en période de baisse, les Etats la répercutent sur le prix d'achat versé à leurs producteurs respectifs.

L'intensification agricole par la construction de systèmes d'irrigation

Objectifs de l'agriculture irriguée

Irriguer consiste à faire en sorte que l'eau nécessaire à la croissance des plantes soit apportée dans les quantités et selon le calendrier répondant le mieux aux besoins spécifiques à chaque espèce cultivée. Le paysan obtient par ce moyen la garantie que sa récolte ne sera pas compromise par manque d'eau et l'espoir qu'elle sera abondante puisque les plants auront été arrosés en suffisance à tous les stades de la croissance.

Contexte approprié

Pour assurer une bonne répartition de l'eau sur l'ensemble de la surface du champ, il est capital que le sol soit aplani et nivelé. Cette condition préalable suppose bien souvent de vastes et délicats travaux de terrassement dont la réalisation est généralement confiée à une

entreprise spécialisée qui dispose d'engins lourds.

La végétation naturelle présente là où seront implantées des cultures irriguées doit être totalement extirpée de façon à permettre le travail du sol en profondeur avec des outils tractés et à mettre en culture la totalité des surfaces aménagées.

La culture irriguée s'opère de manière favorable sur des sols capables de retenir l'eau apportée pour la restituer aux plantes pendant un temps suffisant pour espacer les opérations d'arrosage et pour empêcher son infiltration en profondeur. L'eau utilisée pour l'irrigation a parcouru un chemin en surface ou souterrain avant de parvenir à la parcelle cultivée et sa composition a des effets sur la croissance des plantes.

Il importe aussi que la nature du sol constitue un matériau adapté à la construction de canaux pour la distribution de l'eau et de levées de terre entre

les différentes parcelles de culture. Si la surface du terrain est sablonneuse, les canaux bâtis dans un tel matériau ne résisteront pas à l'érosion.

Contraintes de la culture irriguée

Une partie des déboires rencontrés par les familles qui ont essayé de pratiquer la culture irriguée tient aux contraintes particulières à celle-ci. Par différence avec les cultures traditionnelles, le bon déroulement de la campagne de culture dépend du maintien en état de fonctionnement des ouvrages nécessaires à la distribution de l'eau. Les travaux d'entretien (curage des canaux, réparation des brèches, rehaussement des digues) doivent être effectués sans retard et requièrent la participation de tous les bénéficiaires. Il est vital pour la pérennité des ouvrages d'irrigation que les exploitants des parcelles ne se

désintéressent pas de celles-ci pendant la morte saison.

De même, la distribution de l'eau aux parcelles doit être fixée selon un calendrier précis afin que chaque agriculteur puisse arroser sa parcelle à intervalles réguliers. Il en résulte que chaque exploitant doit se rappeler quand reviendra son tour d'eau, ce qui n'est pas aisé pour des paysans analphabètes et habitués à vivre au jour le jour.

Une motopompe doit être employée dans de nombreuses situations pour remonter l'eau depuis le plan d'eau ou la nappe aquifère jusqu'au niveau des ter-



rains irrigués ; ce matériel désormais très répandu nécessite de prévoir l'achat et le stockage de carburants et pièces de rechange et la formation d'un préposé à l'entretien courant. Par conséquent, une contribution financière doit être acquittée par chaque utilisateur de l'eau.

Une structure collective doit être solidement établie afin de faire respecter le « tour d'eau », régler les différends entre usagers, encaisser les redevances et organiser les travaux d'entretien.

Effets indésirables observés

Dans les zones aménagées pour l'irrigation dont les exploitants n'ont pas un savoir-faire traditionnel pour ce mode de culture, il arrive souvent que les rendements chutent au bout de 2 ou 3 ans de moitié ou plus par rapport aux résultats annoncés par l'encadrement agricole. Cette situation tient à la conjonction de facteurs défavorables à la culture :

- Le développement des mauvaises herbes favorisé par les apports réguliers d'eau : comme les agriculteurs n'ont pas accès à l'utilisation des herbicides chimiques et sont dépassés par l'ampleur des travaux de désherbage, les cultures pâtissent d'une telle concurrence et le phénomène se renforce d'une année à l'autre si les mauvaises graines sont laissées en terre, à moins de s'organiser pour les faire lever avant la mise en place de la culture suivante.
- La mauvaise qualité des semences : si le paysan est contraint ou tenté de réutiliser des graines de sa précédente récolte en guise de semences, il ne pourra espérer atteindre le même rendement qu'avec des semences obtenues de manière rigoureuse qui donnent seules une garantie de pureté de la variété et de germination élevée.
- L'appauvrissement du sol : le maintien de rendements élevés exige que l'agriculteur restitue au sol des quantités de minéraux et de matière organique, sinon la plante qui manque ne serait-ce que d'une seule substance aura un développement limité au niveau permis par l'élément défaillant (loi du « facteur limitant » bien connue des agronomes). Le déséquilibre du sol est généralement aggravé par le fait que la même culture est implantée d'une année sur l'autre ainsi qu'à cause de l'élimination des résidus de récolte par le feu ou par le pâturage des animaux.
- La salinisation des sols : la plupart des plantes ne supportent pas la présence dans le sol de concentration de certains minéraux dépassant un seuil variable selon l'espèce. L'apport répété d'une eau naturellement riche en minéraux va élever la teneur du sol jusqu'à dépasser le seuil admissible. L'aboutissement à ce point de rupture est accéléré dans le cas où les apports d'eau sont exagérés (le gaspillage de l'eau dans les champs irrigués est malheureusement une pratique courante) et où le drainage n'est pas assuré.
- L'érosion des sols : il est rare que la protection anti-érosion soit prise en compte dès la conception, de sorte qu'on assiste au fil du temps à des signes d'érosion,

particulièrement dans les pays sahéliens où les parcelles agricoles restent nues pendant les longs mois de la saison sèche et sont alors soumises à l'action du vent qui emporte les particules fines du sol et provoque l'ensablement dans les zones les plus exposées à la désertification.

Comme autre cause pouvant conduire à l'échec de la culture irriguée, il faut citer la difficulté des paysans à assumer les dépenses nécessaires pour obtenir des rendements élevés : achats de semences, d'engrais et de pesticides, redevances pour le pompage de l'eau et l'entretien des ouvrages. Ces frais ne sont supportables que si une récolte abondante a effectivement été obtenue. Confrontés à une nouvelle politique de vérité des prix pour les fournitures agricoles et à la fin de l'ère des « cadeaux » pour la remise en état des équipements collectifs d'irrigation, de nombreux groupements de paysans ou investisseurs individuels ne parviennent pas à faire face à leurs dettes et se retrouvent privés de crédit.

La présence d'eau stagnante dans les canaux et les drains favorise la prolifération des moustiques et de parasites. La proximité entre villages et cultures irriguées est préjudiciable à la santé des habitants, d'autant plus que ceux-ci sont tentés de puiser l'eau de boisson sur place.

Une étude récente réalisée à la demande de la Banque mondiale estime que plus de 60 % des surfaces aménagées pour l'irrigation avec des financements internationaux ont été abandonnées.

Le modèle de la production agricole irriguée décrit ci-dessus est mis en pratique sur 16 % des terres agricoles à l'échelle mondiale et son extension connaît un net ralentissement puisqu'il se réalise sur des terrains de moins en moins propices et à un coût de plus en plus élevé. Par ailleurs, il n'est pas réaliste de penser que le secteur agricole pourra continuer à consommer 70 % des volumes d'eau prélevés pour l'activité humaine alors que la pénurie d'eau se fait sentir chaque année de façon plus préoccupante dans de nombreux pays. Certes, il existe des installations d'irrigation économes en eau comme le système de distribution au goutte à

goutte mis au point pour les cultures maraîchères et fruitières, mais elles ne sont pas accessibles jusqu'à présent aux paysans du Sud en raison du coût élevé du matériel et du suivi technique nécessaire.

Aperçu sur différents types d'aménagement

Il existe, en fait, deux schémas fondamentaux d'aménagement selon la topographie du terrain :

- Si les terres irrigables sont situées en plaine, un canal sera creusé pour ame-

ner l'eau depuis le lieu de prélèvement (cours d'eau, forage, barrage) jusqu'à l'entrée de la zone irrigable. Ce canal alimente un réseau de canaux secondaires à partir desquels l'eau est déversée sur les cultures. Un réseau de canaux servant de drains pour évacuer d'éventuels excédents d'eau doit normalement être prévu.

- Lorsque les terres irriguées sont disposées sur des flancs de vallée, il faut préalablement aménager des terrasses étagées selon des règles précises. L'alimentation en eau est assurée par un canal d'amenée débutant en amont

de la zone à desservir et dont le tracé permet d'irriguer par gravité sur toute la longueur du tronçon de vallée cultivée. Dans ce cas, il est indispensable de creuser des drains, non seulement pour éliminer l'eau en excès, mais aussi pour servir à transférer l'eau d'un étage de parcelles à celles du niveau inférieur. Selon la répartition des pluies et le calendrier de culture des espèces, la construction d'un ouvrage de retenue des eaux de ruissellement peut être utile pour couvrir les besoins en eau d'un second cycle de culture.

L'intensification agricole par la rétention des eaux de ruissellement

Intérêt de cette approche

D'après les perspectives évoquées ci-dessus, l'essentiel de la production agricole continuera à provenir de terres non irriguées dont les surfaces sont plutôt en régression à cause des phénomènes d'érosion, de désertification et même d'urbanisation à proximité des grandes villes. Si nous voulons éviter que la pénurie alimentaire chronique qui touche certains pays du Sud n'empire, il faut avant tout encourager la défense du patrimoine des terres arables et obtenir un accroissement des quantités produites par unité de surface. L'objectif de conservation des sols contre les menaces et l'objectif d'intensification de la production agricole peuvent être conciliés par des techniques d'aménagement appropriées que nous allons voir.

Certaines d'entre elles ont fait leurs preuves grâce à l'expérience acquise par des générations de paysans qui se sont succédé sur le même sol mais elles ont été ignorées au profit d'une vision plus moderniste de l'agriculture.

Contexte approprié

L'aménagement du terrain afin d'obtenir la rétention des eaux de ruissellement prend tout son sens dans les zones accidentées où l'érosion produit ses effets les plus destructeurs et sous les climats dont la pluviométrie irrégulière n'assure pas l'alimentation en eau des cultures de façon satisfaisante. Ceci dit, le

même souci de faire profiter au maximum les champs cultivés de l'eau tombée du ciel et de combattre ses effets érosifs devrait aussi prévaloir plus souvent dans les pays tempérés dont le climat devient imprévisible et contrasté.

Les techniques d'intensification agricole à travers la lutte anti-érosive s'adaptent à des communautés isolées dans la mesure où elles peuvent se mettre en place sans recours à des engins de travaux publics et où la production agricole cherche à s'appuyer sur les ressources locales et le savoir-faire traditionnel.

Cette approche est aussi recommandée pour les zones rurales à population dense puisque la pénurie de terres agricoles rend la paysannerie plus réceptive à la nécessité d'intensifier la production agricole et qu'il s'y trouve une main d'oeuvre abondante pour réaliser les travaux.

Lorsqu'on rencontre sur place une volonté collective d'agir pour inverser la tendance au déclin de la production agricole découlant de la dégradation des sols et de l'instabilité du climat, alors la démarche s'engage sur une base solide. Cependant, il est important de savoir au préalable si les acteurs sur place seront les bénéficiaires effectifs des améliorations foncières car les exploitants qui ont le statut de fermier ou de métayer peuvent craindre que le propriétaire foncier prélève le surplus de production obtenu à la suite des travaux fonciers.

Contraintes de l'aménagement anti-érosion

Pour qu'il ait des effets durables et partagés, l'aménagement doit concerner l'ensemble du bassin versant, depuis les pentes supérieures jusqu'aux bas-fonds. Or, à une échelle aussi vaste, cohabitent des communautés qui ne partagent pas la même vision de l'utilisation du terrain. Il revient donc aux promoteurs de l'opération de concilier les différents intérêts autour d'un projet consensuel.

Contrairement aux aménagements irrigués pour lesquels les contraintes techniques sont telles que le choix de la solution est déterminé dans une large mesure par la réalité physique du lieu à aménager dont la configuration peut être profondément remaniée grâce à des moyens mécaniques, les travaux de conservation des sols ont intérêt à s'appuyer à la fois sur la réalité physique et sociale afin de trouver le compromis entre l'efficacité des travaux et la capacité des communautés locales non seulement à les exécuter correctement, mais aussi à en comprendre l'utilité de sorte qu'elles acceptent de se charger de l'entretien du dispositif dans l'avenir.

La population locale doit prendre en charge une grande partie des travaux d'aménagement tout en assumant les tâches agricoles habituelles. Cela implique

de planifier les travaux d'une façon compatible avec la nécessité de continuer à produire pour manger. De plus, la nature des travaux peut rappeler à certaines populations le souvenir douloureux des travaux d'intérêt collectif qui ont été imposés à leurs aînés par l'administration.

La relation entre travaux d'aménagement et amélioration attendue des rendements est loin d'être immédiate car elle repose sur un phénomène de reconstitution d'une couche fertile. Il faut donc s'accorder un délai d'observation suffisant pour juger les effets réels des efforts consentis.

C'est pourquoi le découragement peut facilement gagner les partenaires engagés dans l'opération alors même que le succès de celle-ci tient à la capacité de veiller à maintenir en bon état les structures mises en place. Ceci dit, certaines expériences ont montré que les paysans recherchaient au travers de ces travaux à rendre leur production plus régulière ou plus diversifiée, l'objectif d'accroître le rendement n'étant pas primordial à leurs yeux.

Effets indésirables possibles

Plus la situation de départ est fragile, plus grand est le risque de voir échouer les mesures adoptées. Ainsi, en aménageant des terrasses sur une pente érodée, il est probable que la mince couche superficielle du sol qui est le support favorable à la culture sera mélangée avec des couches plus profondes et stériles, de sorte que les rendements seront plus faibles qu'avant les travaux et cela jusqu'à la reconstitution d'une couche de sol fertile.

L'édification de structures anti-érosives selon les courbes provoque un morcellement des parcelles agricoles dont certains paysans peuvent se plaindre car elle complique le travail du sol avec un attelage ou un engin.

Par souci de gagner du temps ou d'alléger la peine, il peut arriver que des intervenants extérieurs se soient chargés des travaux. Il est alors fréquent que les communautés locales se désintéressent de l'entretien des ouvrages ainsi édifiés, soit parce

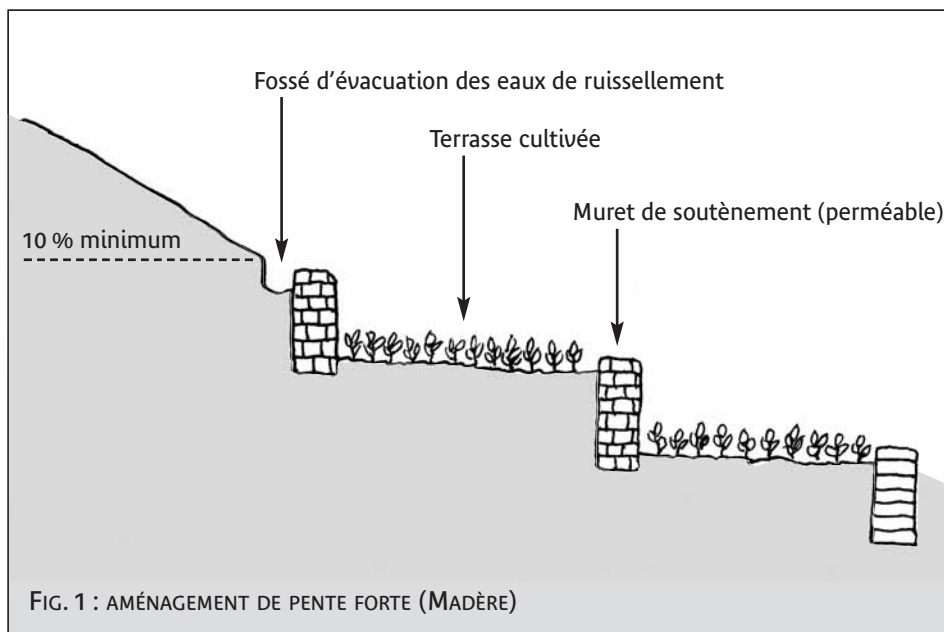


FIG. 1 : AMÉNAGEMENT DE PENTE FORTE (MADÈRE)

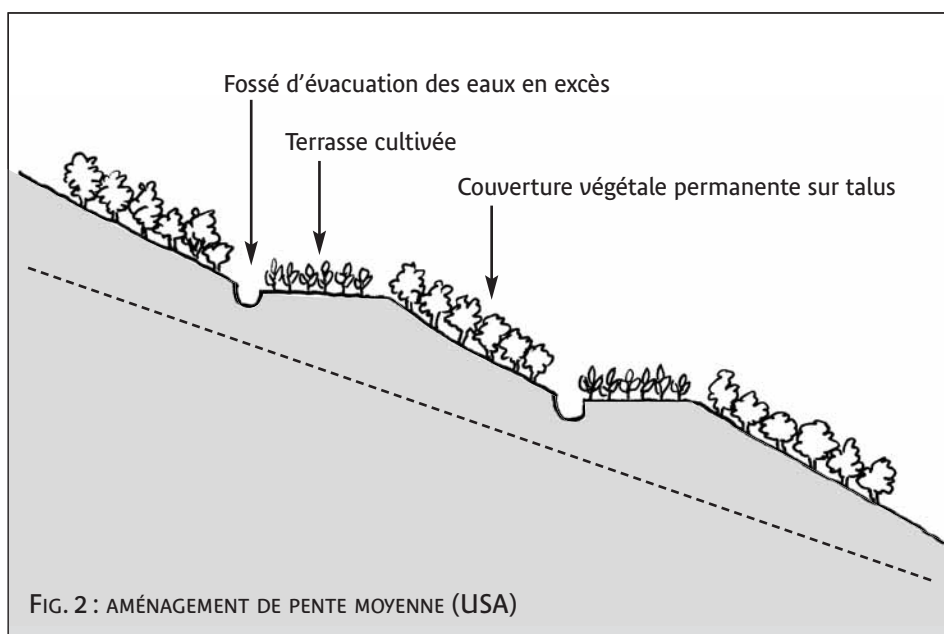


FIG. 2 : AMÉNAGEMENT DE PENTE MOYENNE (USA)

qu'elles ne s'en sentent pas responsables, soit parce qu'elles espèrent qu'une aide extérieure leur sera aussi accordée pour la remise en état.

Aperçu sur les différents types d'aménagement

En fonction de la situation observée sur le terrain et des termes de collaboration négociés avec les partenaires, l'équipe technique propose un programme de travaux basé sur la combinaison adéquate de techniques élémentaires qui sont regroupées sous trois catégories : travaux de terrassement, travaux agronomiques et travaux de plantation.

La création de terrasses selon les courbes de niveau est la réalisation la plus spectaculaire (Fig. 1 et 2); adaptée aux fortes pentes, cette technique requiert des moyens mécaniques et des dispositifs de soutien des talus et de drainage des terrasses. Par contre, la construction de cordons de pierres ou de talus est suffisante pour ralentir l'écoulement de l'eau et retenir la terre arable sur des pentes faibles (Fig. 3). Le déploiement de claies fixées au sol par des piquets joue le même rôle. Le creusement de fossés ou de cuvettes constitue un autre moyen de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol. Dans les cas où le sol atteint un niveau de dégradation avancé, la première mesure précé-

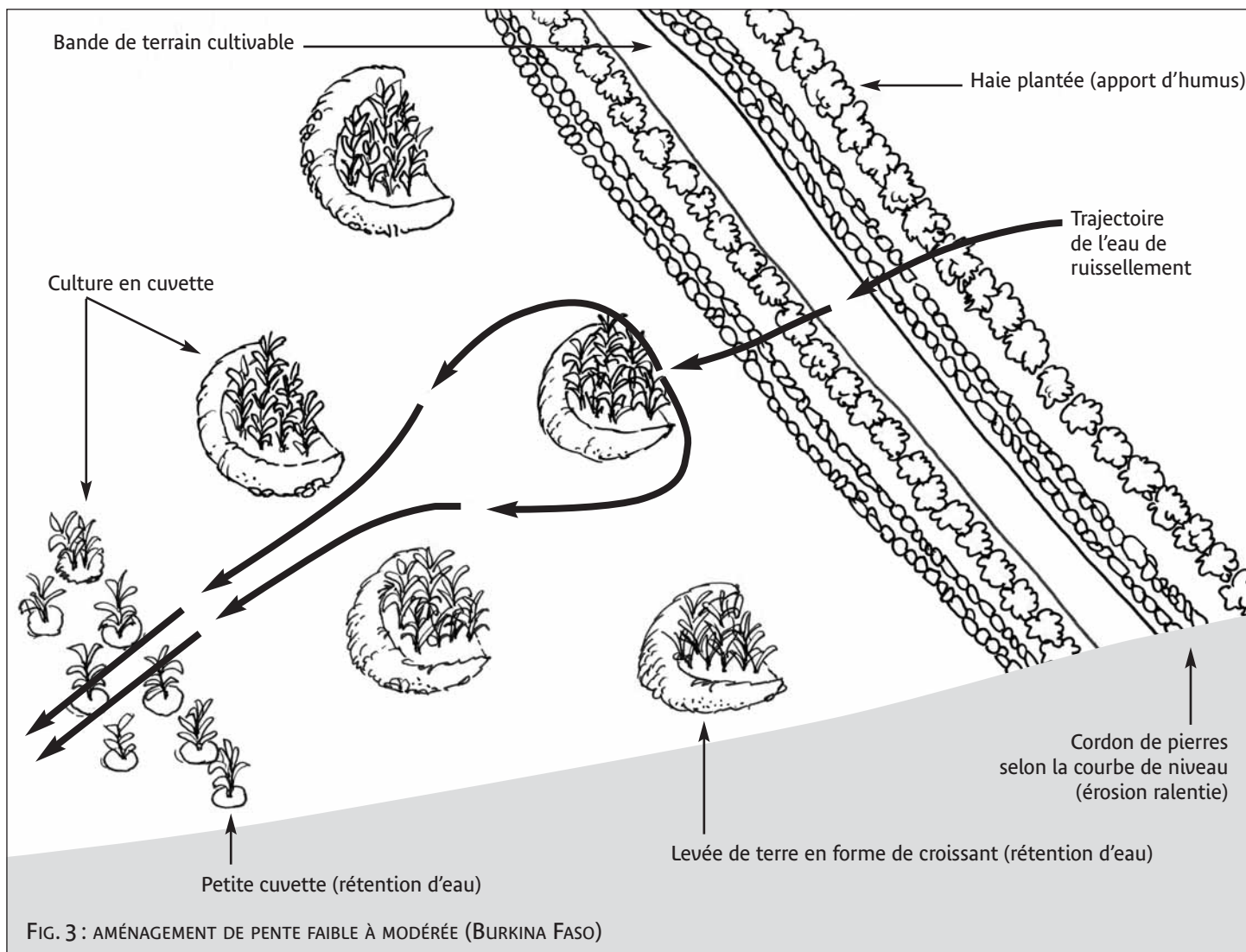


FIG. 3 : AMÉNAGEMENT DE PENTE FAIBLE À MODÉRÉE (BURKINA FASO)

nisée est la clôture d'un périmètre de façon à stopper les activités humaines qui ont contribué à détruire le milieu naturel.

Sous le terme de techniques agronomiques, il faut entendre les soins prodigués au sol cultivé pour qu'il résiste mieux à l'impact de la pluie et des eaux de ruissellement. Afin de faire en sorte que le sol ne reste pas nu, on répand sur le sol des débris végétaux (paillage) ou on sème des graines d'espèces qui assurent

une couverture végétale dense. La préparation du sol pour la culture est effectuée avec le souci de réduire l'effet de l'érosion : les sillons sont creusés selon les courbes de niveau ou bien des banquettes étroites sont dressées en travers de la pente et séparées entre elles par des sillons dans lesquels l'eau de pluie ira s'accumuler.

Grâce à leurs racines, les plantes ont la faculté de retenir le sol et de faciliter la pénétration de l'eau. Une plate-bande ou

une haie constitue un moyen de protection durable pour peu que des soins lui soient accordés aux premiers stades de son développement. Les espèces plantées doivent être judicieusement choisies afin de ne pas concurrencer les plantes cultivées, de résister à l'épreuve de la sécheresse, voire du feu ou du bétail et de présenter si possible un intérêt commercial. La part couverte par cette protection végétale peut atteindre 20 % de la surface du terrain.

Quelles leçons pour une agriculture durable dans les pays sahéliens ?

Les opérations d'aménagement à grande échelle préparées par des bureaux d'études et approuvées au niveau des ministères

ont abouti généralement à l'échec à court terme. L'analyse des causes révèle souvent les mêmes carences et inspire une

série de recommandations dont nous énumérons ci-dessous celles qui nous semblent les plus négligées.

Associer les bénéficiaires dès la conception de l'aménagement

Il a déjà été vu que l'entretien d'un dispositif d'irrigation ou plus simplement de rétention d'eau est compromis si les familles concernées restent sur l'idée que l'ouvrage n'est pas leur affaire personnelle car elles n'ont pas été assez consultées dès la phase de conception pour prendre en compte leurs intérêts prioritaires.

Prendre le temps de bien observer la réalité et de décrypter le message souvent codé de la communauté partenaire dans l'aménagement permet de répondre aux besoins d'une façon pertinente et d'engager un vrai partenariat dès le départ. La participation des femmes doit être acquise et leur voix entendue car certains travaux agricoles leur incombent.

Choisir un aménagement adapté aux conditions locales

Réussir à long terme un programme d'aménagement agricole dépend non seulement de la bonne analyse des paramètres physiques du site et de ses aptitudes agronomiques, mais aussi de la prise en compte des obstacles liés à l'environnement social et économique avant de retenir une solution technique. Malgré l'attente exprimée par la communauté rurale à l'égard d'un aménagement qui lui permet de mieux vivre, d'autres centres d'intérêt, de l'ordre de la production ou des relations sociales, viennent interférer dans la nouvelle organisation du travail. Le problème répandu que pose l'approvisionnement en carburant, pièces de rechange et autres fournitures venant de loin ou l'impréparation des responsables locaux à assumer des tâches de gestion financière ou d'entretien du matériel incite à bien identifier les risques avant de retenir une solution.

Disposer d'une structure locale pour les besoins d'organisation

Les aménagements dont il a été question exigent une préparation du sol plus poussée

que pour la culture traditionnelle ainsi que des travaux d'entretien réguliers sur les ouvrages. Pour obtenir la mobilisation de la main d'oeuvre en temps voulu, une réorganisation de l'ensemble des activités doit être conduite au sein de la communauté afin que les changements soient acceptés dans le cadre des structures sociales traditionnelles qui auront déjà été reconnues comme partenaires à part entière au cours de la phase d'élaboration du projet. Par ailleurs, face aux obligations financières créées par les investissements, la responsabilité individuelle n'est assumée avec certitude que dans le cadre d'un cautionnement mutuel exercé dans le cadre des structures traditionnelles de solidarité, comme les tontines en Afrique.

Obtenir des résultats rapides et durables

Les populations qui s'engagent dans une démarche novatrice ne sont pas totale-

ment convaincues du bien fondé de leur choix tant qu'elles n'ont pas expérimenté par elles-mêmes la réalité des améliorations annoncées; de plus, elles acceptent de prendre des risques précisément parce qu'elles vivent dans une situation de précarité croissante qui ne leur permet pas d'attendre très longtemps la récompense pour les efforts consentis. En vertu de l'adage selon lequel « le mieux est l'ennemi du bien », il serait contre-productif de vouloir régler en même temps les différentes facettes: il s'agit plutôt de privilégier d'abord des mesures dont l'effet visible à court terme et facile à maintenir dans la durée permet d'instaurer une véritable adhésion des partenaires locaux à la démarche et d'engager ensuite des opérations plus lourdes et plus hasardeuses. Parvenir rapidement à des signes de changement positif implique qu'une équipe de conseillers consacre beaucoup de temps pour accompagner les partenaires dans l'exécution des travaux et la mise en valeur du nouvel aménagement de façon efficace.



Deux remarques s'imposent à notre avis pour conclure sur ce sujet :

- Les chercheurs scientifiques qui se penchent sur le sort des paysans des pays en développement depuis des décennies ont déjà amassé des connaissances suffisantes pour démontrer quels dangers guettent l'humanité et pour proposer un éventail de plus en plus large de mesures correctives. Malheureusement, la volonté politique à l'échelle mondiale de donner au développement durable la priorité tarde encore à se manifester au-delà des discours officiels dans les instances politiques internationales ou à la tête des Etats, alors que la menace de pénurie alimentaire et de catastrophe écologique s'accroît.
- Les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'assemblée générale de l'ONU pour l'horizon 2015 ne pourront être atteints en ce qui concerne la durabilité de l'environnement et la réduction de la pauvreté sans un effort financier sans précédent en faveur des populations rurales sous forme de travaux d'aménagement et d'appui technique au plus près des réalités vécues par les villageois.
- Le thème de l'irrigation devra être à l'ordre du jour lors de la prochaine conférence mondiale sur le climat en décembre 2009 à Copenhague (Danemark) dès lors que l'accord global qui doit succéder au protocole de Kyoto tiendra compte de l'eau dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Bible et écologie

Protection de l'environnement et responsabilité chrétienne

par Frédéric Baudin

Ecrivain et conférencier, directeur de l'association « Culture-Environnement-Médias »
(Article publié dans la Revue Réformée, n° 232, mars 2005, avec autorisation)



Introduction

Plusieurs couples de verbes sont employés dans le livre de la Genèse pour définir le *mandat culturel* adressé par Dieu à l'humanité. Trois couples de verbes résument cette mission, toujours actuelle, de bien cultiver le « jardin » dans lequel nous avons été placés par Dieu au commencement : « Multiplier et remplir », « dominer et soumettre », puis « cultiver et garder » la terre. Que signifient ces verbes de la Genèse, en quoi consiste ce mandat que Dieu nous confie ? Quelles en sont les conséquences pour le milieu naturel, pour notre environnement ? Enfin, les chrétiens ont-ils une responsabilité particulière dans le domaine de la protection de l'environnement ?

Multiplier et remplir la terre

On dénombrait, au début du 19^e siècle, environ 1 milliard d'individus, 4 milliards en 1930, 6 milliards en l'an 2000 et environ 6,7 milliards en 2008. Cette « explosion démographique » est en partie la cause de la dégradation de notre environnement actuel. Il a fallu, en effet, nourrir cette population sans cesse croissante et, pour cela, développer l'agriculture et l'industrie, puis assurer la distribution à grande échelle des produits : ces mesures indispensables ont malheureusement entraîné une pollution indubitable et perturbé les équilibres naturels.

Sur le plan de l'alimentation, la situation est très inégale dans le monde. Dans certaines régions, la malnutrition est toujours une réalité, en particulier en Afrique subsaharienne. La famine demeure une menace, lorsque les conditions climatiques sont défavorables ou,

plus souvent, lorsque des conflits éclatent ou que l'aide est mal répartie. En revanche, dans nos pays « développés », nous avons largement dépassé le seuil du bien-être élémentaire, même si certains de nos concitoyens ne bénéficient pas toujours, hélas, de cette abondance.

On estime que la population mondiale pourrait culminer à 10 ou 12 milliards, voire 14 milliards d'individus d'ici un siècle (selon les estimations les plus réalistes). Il semble qu'il soit possible de nourrir cette population, à condition qu'aucune perturbation majeure, climatique ou politique, ne survienne. Mais le défi est aujourd'hui de trouver des solutions agricoles, industrielles et urbaines qui nuisent le moins possible à l'environnement, tout en permettant de nourrir et d'abriter au mieux le plus grand nombre d'individus et cela sans freiner le progrès économique, technologique et scientifique. C'est une définition du *développement durable*. Le rapport Bruntland (1987) précisait que le développement actuel devrait aussi permettre aux générations futures de vivre dans des conditions de vie décentes.

Dominer et soumettre

Nous voyons se développer, depuis les débuts de l'âge industriel, parfois même en prenant appui sur ces verbes de la Genèse, une domination immodérée, une exploitation presque sans bornes de toutes les ressources naturelles de la création. Les conséquences de cette surexploitation sont parfois tragiques. Il n'est pas normal que le souci du rendement, qui a sa part

légitime, ait conduit les éleveurs à utiliser, souvent *sans esprit critique ni précautions suffisantes*, des farines animales, des antibiotiques ou des hormones de croissance. Il n'est pas juste d'utiliser la formidable puissance de nos machines pour détruire sans frein les espaces naturels : près de 9 millions de km² ont été défrichés et transformés depuis 1850 pour répondre aux besoins d'une population et d'une urbanisation croissantes. La gestion de l'espace urbain n'a pas toujours été la meilleure, l'organisation de nos villes ou de nos régions laissent parfois pensifs. Et que dire de nos loisirs, de nos invasions saisonnières dans les montagnes ou sur les plages qui laissent souvent des traces indésirables dans « la nature », parfois à moyen et long terme ? Il n'est enfin pas normal que l'on développe l'industrialisation sans se préoccuper aussi de la pollution qu'elle peut engendrer. Certains sites ont été totalement défigurés, souillés, anéantis, par une pollution parfois dramatique et mortelle (Seveso en 1976, Bhopal en 1984, Tchernobyl en 1986 ; les marées noires : Torrey Canyon en 1967, Amoco Cadiz en 1978, Exxon Valdez en 1989, Erika en 1999, Le Prestige en 2002, etc.)

On a recensé, dans le monde, environ un million d'espèces végétales et quatre cent mille espèces animales. Il y aurait probablement en réalité quatre à cinq fois plus d'espèces à la surface de la terre. Les milieux les plus riches disparaissent cependant à grande vitesse, en particulier la forêt équatoriale des pays en développement, par centaines et même par milliers d'hectares chaque jour (100 000 km²/an). On avance que deux à trois espèces animales ou végétales disparaîtraient chaque jour et, parmi elles, certaines plantes qui auraient pu contenir des éléments nécessaires à la fabrication de médicaments. Des milliers d'espèces sont directement menacées d'extinction. Parmi les causes de ces disparitions *prématurées* figurent la pression démographique, l'extension des zones industrielles et résidentielles, le drainage intensif des marais et la destruction des forêts, l'usage abusif des pesticides ou des engrais, les pratiques agricoles discutables, mais aussi nos mauvaises habitudes et notre négligence.

Domination excessive, donc, mais l'excès contraire ne vaut pas mieux : certains systèmes religieux, des courants écologiques et philosophiques préconisent en effet la méthode douce, et parfois même le *laisser-faire* absolu. Les adeptes du mouvement nébuleux et syncrétiste du *Nouvel Âge* prônent en général un respect de la nature qui semble a priori très estimable ; mais il s'inspire en réalité d'une vision panthéiste et orientale de la nature : on ne touche pas à tel animal, car il est une parcelle de la divinité, il est sacré, il est la réincarnation d'un individu, homme ou femme, qui a plus ou moins bien agi dans sa vie antérieure.

Les systèmes religieux et philosophiques qui recommandent de ne pas intervenir sur la nature sont inspirés par un idéalisme mystique ou par le fatalisme, dont nous pouvons constater certains effets funestes sur les populations si longtemps livrées à la maladie, à la malnutrition et à la prolifération anarchique. Il nous faut donc faire un choix entre le tout « dominer et soumettre », en vogue depuis l'âge industriel et l'utopique *laisser-faire* prôné par de doux rêveurs ou par les plus résignés, qui ne sont pas toujours les plus inoffensifs.

D'après la Genèse, les hommes et les femmes étaient invités à remplir, dominer et cultiver la terre *en communion avec Dieu*, c'est-à-dire avec l'amour, la sagesse et le discernement que Dieu leur inspirait. Il ne s'agissait pas pour eux d'exercer leur tyrannie sur la création, mais plutôt d'en prendre soin pour le bien de toutes les créatures et pour la gloire du Créateur. L'un des verbes hébreux traduit par dominer (*radâ*), est employé à plusieurs reprises dans le Pentateuque. Dans le Lévitique, en particulier, il est rappelé aux descendants d'Abraham, dans le cadre des lois sur le travail domestique, qu'ils ne doivent pas dominer sur leurs frères de façon tyrannique (Lv 25 et 26). Ces lois étaient données pour éviter les problèmes de l'esclavage. Les serviteurs juifs pouvaient être rachetés par un membre de leur famille ; ils avaient la possibilité de recouvrer la liberté lors de l'année sabbatique, tous les sept ans, ou lors du jubilé, tous les cinquante ans. Le même verbe *dominer* est employé par les prophètes, comme Ezéchiel ou Jérémie, qui rappellent que le roi doit exercer sa domination pour le

bien de son peuple, comme un berger envers son troupeau et non comme un tyran assoiffé de pouvoir.

Cultiver et garder la terre

En hébreu, les verbes « cultiver » (*'avad*) et « garder » (*Samar*) ont aussi une connotation religieuse : on « garde » les commandements de Dieu ; le verbe cultiver, travailler, peut avoir le sens de « rendre un culte », « servir Dieu ». Ce verbe est employé pour désigner l'activité des Lévites dans le tabernacle dressé dans le désert ou dans le temple de Jérusalem. Les prêtres étaient tenus de « garder » le sanctuaire, et notamment de préserver la pureté du lieu saint de toute souillure profane. L'autorité des êtres humains, déléguée par Dieu, leur vocation – remplir et cultiver la terre, identifier, nommer et protéger les êtres vivants –, leur *domination* implique également leur responsabilité devant Dieu.

La nature porte l'empreinte du Créateur, comme le suggère l'apôtre Paul au début de l'épître aux Romains, où il fait écho à de nombreux psaumes et à d'autres textes de l'Ancien Testament. Cette révélation de Dieu dans la nature est partielle, mais les hommes et les femmes créés à l'image de Dieu peuvent au moins reconnaître, dans cette nature, la marque de la divinité. Cela les rend même, souligne l'apôtre Paul, inexcusables de ne pas avoir rendu leur culte au seul vrai Dieu. Cette révélation fonde donc leur responsabilité. Elle dévoile, d'une certaine manière, leur faute devant Dieu : ils se sont tellement fourvoyés qu'au lieu de servir le Créateur, ils ont servi la créature. Autrement dit : ils ont rendu un culte à la créature ; ils ont travaillé pour la seule créature. Le renversement est alors complet : au lieu de dominer sur les poissons, les oiseaux et les reptiles, les animaux de tous les milieux, les hommes et les femmes en sont réduits à adorer ces créatures, à les diviniser. C'est littéralement le cas pour la *Deep Ecology* et les mouvements qui empruntent aux religions païennes le culte de la déesse Gaïa, la Terre divinisée, pour justifier un écologisme équivoque.

Les fautes dénoncées par l'apôtre dans la suite de sa lettre aux Romains sont éloquentes : elles trahissent la prétention de

l'être humain à la démesure, à franchir les limites de sa condition, tant sur le plan spirituel que moral et pratique, dans tous les domaines, familial, sexuel, social et économique. Or, c'est bien dans le respect des limites fixées par Dieu que se trouve sans aucun doute l'alternative à l'exploitation démesurée de la création, à cette divinisation, ce culte idolâtre dénoncé par les prophètes et les apôtres. En voulant s'affranchir de Dieu, en servant la créature au lieu du Créateur, l'homme qui se croit sage se conduit en réalité comme un insensé.

Les êtres humains prétendent mettre en œuvre leur raison et leur vision mécaniste d'un monde sans Dieu, où ils ne voient qu'un enchaînement de causes et d'effets qu'il leur appartient de comprendre pour mieux le maîtriser. Mais leur volonté de dominer la création, afin d'en tirer le plus grand bénéfice — et le plus immédiat —, leur cupidité les conduit à appauvrir cette création de façon aujourd'hui alarmante, à la polluer d'une manière parfois irréversible à court ou moyen terme, à la modifier (notamment sur le plan génétique) sans toujours maîtriser ces changements, un peu comme l'apprenti sorcier.

Dans son ouvrage *Révélation des Origines*, le théologien évangélique, Henri Blocher, affirme que si « l'homme obéissait à son Dieu, il serait le moyen d'une bénédiction pour la terre, mais dans son avidité insatiable, dans son mépris des équilibres créationnels, dans son égoïsme à courte vue, il la pollue, il la détruit, il fait d'un jardin un désert... » (p. 181).

Les chrétiens n'échappent pas toujours, hélas, à cet enchaînement nuisible pour la création. Mais comme le prétendait Lynn White, dans un article de la revue « Science » (1967) demeuré célèbre, les chrétiens portent-ils une responsabilité particulière dans la crise écologique ?

Ecologie et responsabilité chrétienne

Les lois de l'Ancien Testament, énoncées par Moïse et rappelées par les prophètes, mettent en évidence le lien entre la terre, sa fécondité, et l'obéissance morale et religieuse du peuple de Dieu. Le peuple d'Israël devait observer le sabbat, un jour

par semaine, et ne pas travailler ce jour-là ; le repos était pour ces hommes et ces femmes un signe de leur dépendance envers le Seigneur, de leur foi en Dieu qui pouvait pourvoir à leurs besoins même lorsqu'ils se reposaient. C'était pour eux le rappel qu'ils étaient des créatures limitées dans le temps et dans l'espace et qu'ils devaient respecter leurs limites aussi bien que celles des autres créatures, dont les animaux avec lesquels ils travaillaient. La terre même devait « jouir de ses sabbats », se reposer pour être plus féconde. Mais lorsque ces commandements étaient transgressés, la terre, littéralement, « vomissait » les habitants (Lv 18.27). L'image biblique est éloquente ! La terre ne supporte pas la surexploitation par les hommes, et cela la rend malade. Elle subit les effets de la désobéissance des hommes à la Loi de Dieu. Dans les livres du Lévitique et du Deutéronome, en particulier dans l'énoncé des bénédictions et des malédictions, un lien étroit est souligné entre l'obéissance à Dieu, le climat favorable, la fertilité de la terre et l'abondance des récoltes : la solidarité entre les créatures assure la sauvegarde de l'ensemble de la création.

Cela demeure toutefois un idéal à atteindre ; il serait pour le moins excessif de considérer tout désordre actuel dans le monde comme la conséquence des fautes précises d'un peuple ou d'individus envers Dieu. Nous savons à quels excès cette interprétation simpliste peut mener... Le monde reste marqué par la réalité du mal, il est « assujéti à la vanité ». Les hommes peuvent donc soumettre la création, à condition de rester eux-mêmes soumis à Dieu, à ses commandements, à condition qu'ils demeurent en communion avec Dieu. Et cela est possible, au moins jusqu'à un certain point, soulignent les auteurs du Nouveau Testament, puisque Dieu lui-même a rétabli cette communion par Jésus-Christ, le Fils de Dieu, le médiateur d'une nouvelle alliance entre Dieu et son peuple.

Le peuple de Dieu n'est cependant pas encore dans la « nouvelle création », même si les chrétiens sont d'ores et déjà, insiste l'apôtre Paul, de nouvelles créatures, littéralement (en grec) une nouvelle *création* en (dans l'union à) Jésus-Christ (2 Co 5.17). Certains chrétiens vivent plus ou

moins bien cette tension entre le présent et l'avenir, spécifique à la foi chrétienne. Ils ont parfois tendance à mettre l'accent sur les dernières phrases du *Credo*, le retour de Jésus-Christ, le jugement dernier, la « dissolution de toutes choses » évoquée par l'apôtre Pierre dans sa deuxième lettre, la « fin du monde », pour employer une expression plus familière aux accents apocalyptiques ! Tout doit disparaître ! Après moi, le déluge ! Mais la fin a commencé depuis deux mille ans, Jésus et ses disciples l'affirment. La discontinuité entre l'ancienne et la nouvelle création n'est peut-être pas aussi radicale.

La Bible l'évoque, Jésus lui-même le souligne : le jugement purificateur aura lieu. Mais l'Écriture mentionne aussi la *continuité* entre cette création devenue corrompible et la nouvelle création incorruptible à venir, déjà révélée en Jésus-Christ ressuscité. Au jour de la résurrection finale, la nature elle-même, le ciel et la terre, seront régénérés, renouvelés, recréés, transformés... Dieu demeure le Seigneur de toute la création, de toute créature, et c'est donc l'ensemble de cette création qui est appelé, avec les élus de Dieu, au salut, au rétablissement de toute chose, évoqué par l'apôtre Paul (Rm 8.18-23), c'est-à-dire au rétablissement de relations justes, dans la foi en Jésus-Christ, entre les créatures et leur Créateur, mais aussi entre les créatures elles-mêmes.

Dans la Bible, la matière n'est pas assimilée au mal. Dieu lui-même choisit de s'incarner en homme et Jésus ressuscite avec un corps que ses disciples peuvent reconnaître et que Thomas peut toucher. Il nous faut lutter contre l'idée, issue du platonisme et du gnosticisme, d'un « ciel » ou d'un « royaume de Dieu » désincarné, qui serait libéré de toute matière assimilée au mal, le lieu des âmes pures sans corps. On retrouve un peu cette même pensée dans les religions ou philosophies orientales, qui considèrent le monde matériel comme une illusion, pour mettre davantage l'accent sur le monde spirituel, qui lui serait supérieur. La pensée biblique ne méprise pas cette création, qui est déclarée bonne. Elle insiste également sur la nouvelle création, une régénération spirituelle, déjà commencée en ceux qui ont foi en Jésus-Christ, mais aussi une rédemption corporelle, la résurrection des êtres

humains dans de nouveaux corps incorruptibles, appelés à vivre sous le règne de Dieu. Les chrétiens, comme d'ailleurs les non-chrétiens, vivent parfois avec la pensée, plus ou moins consciente, que les ressources naturelles sont sans limite, que la diversité biologique ne semble pas souffrir d'un appauvrissement, qu'il y aura de toute façon « une solution » et que l'homme vaut bien plus qu'une fleur, un oiseau, un poisson, un coléoptère ou un serpent. L'homme et la femme sont des créatures précieuses ; nous avons raison de nous préoccuper du salut et du bien-être de nos contemporains. Mais nous cherchons précisément, en tant que chrétiens, à protéger cette création à travers laquelle Dieu se révèle et que nous sommes appelés à gérer comme de bons intendants mandatés par leur Créateur. Nos réserves naturelles et énergétiques sont limitées : l'eau potable manque dans de nombreuses régions du monde (elle pose aussi des problèmes d'approvisionnement et de régénération dans nos pays développés), bien des ressources ne sont pas inépuisables. Nous devons donc changer nos modes de comportement, si nous voulons que les générations suivantes vivent dans des conditions acceptables. Nous pouvons économiser nos ressources, protéger le patrimoine naturel qui nous est confié, penser aux générations futures et dénoncer l'égoïsme de notre génération.

Nous relevons le défi, en tant que chrétiens, de respecter les limites esquissées par Dieu. Nous devons essayer de gérer cette création, de « cultiver le jardin », de remplir cette terre et d'en prendre soin d'une façon intègre, *en communion* avec notre Créateur, autant qu'il est possible dans le cadre de la « nouvelle alliance », avec amour, sagesse et discernement. Là se pose une réelle question d'éthique : quelles sont, dans ces conditions (les meilleures !), les limites du fameux « principe de précaution » ? Quelle place peut-on laisser à la créativité, à la recherche et au développement, qui impliquent parfois – souvent – le dépassement de certaines limites ?

Quoi qu'il en soit, nous partageons cette responsabilité de bien gérer notre patrimoine naturel avec l'ensemble de nos contemporains engagés dans tous les

domaines : les autorités politiques, les industriels, les chercheurs et les biologistes, les agriculteurs, les grands distributeurs et les consommateurs que nous sommes tous ! Il serait trop facile de rejeter la responsabilité sur un seul des maillons de la chaîne. Les recommandations publiées lors de grands rassemblements internationaux vont dans le même sens, de même que les conseils émis par le gouvernement français pour contribuer à la préservation de l'environnement dans notre pays.

A bien des égards, les chrétiens ne sont pas davantage responsables que les croyants d'autres religions. Un bilan mitigé pourrait être dressé pour diverses civilisations ou pour des pays sous l'influence d'autres religions. L'Orient réputé si respectueux de la nature, à juste titre dans bien des cas, a fini par tomber dans les mêmes travers que les pays occidentaux, notamment la Chine ou le Japon. La culture sur brûlis en Afrique et le surpâturage en Méditerranée dans les empires grecs ou romains montrent que les conséquences de ces pratiques agricoles sur les sols demeurent, aujourd'hui encore, sensibles et visibles dans les paysages. Certaines idéologies politiques comme le communisme en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est ont totalement négligé l'environnement : la situation écologique de ces régions est souvent désastreuse, elle présente de sérieux dangers pour les populations.

Les adeptes les plus radicaux de la *Deep Ecology* et des courants du Nouvel Age affirment que l'homme est dénaturé et qu'il faut, pour préserver la biodiversité, changer de paradigme. Selon eux, les hommes doivent renoncer à leur anthropocentrisme pour le remplacer par un « biocentrisme » propre à une civilisation évoluée et post-moderne. L'être humain se retrouve alors relégué à la périphérie du système, il n'est plus qu'un élément insignifiant sur cette terre qui le devance dans le temps et lui survivra. Sa disparition pourrait même favoriser la biodiversité puisqu'il est la principale cause des désordres actuels !

Si le christocentrisme des chrétiens leur permet d'éviter ces excès, il reste néanmoins vrai qu'ils ont commis des erreurs. Ils n'ont pas toujours été un modèle, indi-

viduel et collectif, de bonne gestion des ressources naturelles ; ils ont souvent contribué, au contraire, à les surexploiter. Nous pourrions également dénoncer les dérives d'une société outrageusement consumériste, précisément dans les pays de tradition chrétienne, qui ont négligé l'enseignement biblique dans ce domaine. Pourtant, notre point de vue chrétien est porteur d'un projet de vie pour ce monde présent, même si les chrétiens n'en ont pas toujours été les meilleurs témoins, loin s'en faut !

Nous avons une vision du monde, de notre prochain, de notre environnement, spécifique à la foi en un Dieu Créateur. Notre regard se tourne également vers le monde à venir, car nous croyons que Dieu renouvellera un jour cette création. Et nous croyons que notre responsabilité actuelle n'est pas sans conséquences sur le monde à venir. Nous savons, en tant que chrétiens, qu'il n'y a pas (et qu'il n'y aura pas) d'écologie parfaite. Nous ne croyons pas que l'homme sera capable d'établir le règne de Dieu sur terre, grâce à son intelligence, son habileté technique, ni même grâce à ses mesures de protection de l'environnement ou pour assurer un développement durable. Nous continuons à dénoncer la réalité du mal, comme aussi l'utopie du progrès, de la productivité ou de l'écologie qui nous délivreraient de ce mal ancré dans le cœur de l'homme. C'est sur ce point précis que la théologie sous-jacente du mouvement inauguré par le physicien Von Weizsäcker révélait quelque faiblesse.

Il nous faut donc rester vigilants pour ne pas considérer la protection de l'environnement, aussi nécessaire soit-elle, comme la panacée, le remède universel à notre condition humaine corrompue, affaiblie par le mal. C'est la tentation de ces courants qui tendent à diviniser la nature, de tendance panthéiste et syncrétiste, très présents dans les milieux écologistes. Cette influence est parfois sensible jusque dans les rassemblements organisés par le Fonds Mondial de la Nature (WWF) et l'Alliance des religions et de la conservation (ARC). Une première manifestation de ce courant a eu lieu en marge du rassemblement inter-religieux d'Assise, en 1986. Il a pris une certaine ampleur, jusqu'au rassemblement de Katmandou en

l'an 2000. En France, ce mouvement se développe depuis les rassemblements inter-religieux en 2001 au monastère (orthodoxe) de Solan, dans le Gard et celui du Mont-Saint-Michel en avril 2003. L'apport des différentes traditions religieuses sur la réflexion et la protection active de l'environnement est souvent positif, mais le flou syncrétiste qui semble caractériser ces rassemblements des grandes et petites religions pose problème. L'écologie risque de devenir une nouvelle idéologie de portée mondiale, c'est peut-être même la prochaine grande utopie universelle...

Les chrétiens ne sont pas pour autant contre le progrès ou l'évolution des techniques qui procurent un certain confort ! Mais ce confort, sans Dieu, peut être un piège, dès lors qu'il conduit à ne plus reconnaître en Dieu le Créateur, dont nous demeurons dépendants (Cf. Dt 8). Ce confort peut aussi nous donner l'illusion que notre pouvoir sur la création et les créatures (dont les hommes) est sans limite. L'annonce de l'Évangile, la conversion des hommes et des femmes à Dieu, un véritable changement de comportement dans tous les domaines de notre vie peuvent atténuer les effets du mal, tant parmi les humains que dans la nature. La création tout entière sera ainsi mieux respectée. Mais nous savons que notre éthique de la création n'apportera qu'une amélioration partielle. Dieu seul reste souverain pour régénérer cette terre, pour « créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre ». Cela ne doit pas non plus nous empêcher de combattre le mal sous toutes ses formes, d'être sensibles à notre environnement, dans une authentique perspective chrétienne, en communion avec Dieu.

Car prendre soin de la création, dans le temps présent, c'est aussi une façon d'aimer Dieu et notre prochain...

Pistes pratiques

Comment pouvons-nous, dans notre univers quotidien, contribuer à protéger la création, à lutter contre la surexploitation des ressources ? Les pistes de réflexion que nous suggérons ici sembleront peut-être utopiques, voire simplistes... L'idéal à atteindre est élevé ; il s'apparente même à la quadrature du cercle, si l'on cherche à satisfaire toutes les conditions du « développement durable », parfois contradictoires...

Nous pouvons :

- Tout simplement résister aux tentations de la publicité, de la mode, du matérialisme ! Et, en revanche nous contenter davantage de ce qui est nécessaire et non superflu pour vivre : n'hésitons pas à marcher à contre-courant ! Revenons à un style de vie plus modéré...
- Éviter de tomber dans les pièges de la civilisation des loisirs, du divertissement (la diversion est contraire à la conversion !). Exerçons notre esprit critique, notre discernement humain et spirituel, à la lumière de la Bible et n'ayons pas peur de remettre ainsi en cause les modèles dominants... Tout est permis, sans doute, mais tout n'est pas utile, loin de là !
- Réduire notre consommation et marcher davantage ou utiliser nos vélos ! Nous pouvons aussi réduire, dans certains cas, notre consommation d'eau potable, d'électricité, etc.
- Lutter contre la pollution domestique et pratiquer le tri sélectif des déchets en vue du recyclage (à condition que des filières de recyclage existent, soient bien organisées et rentables) et inciter nos autorités locales dans ce sens.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydro-électrique, etc.), mais est-il réaliste de tout en attendre ? L'énergie nucléaire restera très probablement indispensable, il importe donc de favoriser la recherche pour mieux la maîtriser...
- Développer l'éducation, la sensibilisation à l'environnement, en particulier auprès des jeunes, dans le cadre de l'enseignement religieux, par exemple, et des associations ou des organismes spécialisés (camps de jeunes, scouts, etc.).
- Dénoncer la désinformation dont nous sommes souvent l'objet, ce qui suppose que nous fassions l'effort de nous informer, même si cela n'est pas toujours facile...
- Prendre place dans le débat politique (gestion de la cité) : rien ne nous empêche de faire entendre notre voix auprès des autorités locales, régionales ou nationales, pour les encourager à prendre des mesures saines visant à protéger l'environnement.
- Être sensible à la situation des pays en développement, où les risques de pollution et de surexploitation sont accrus à cause de l'absence de réglementations sur place, du manque de moyens pour lutter efficacement et à cause de l'appétit parfois démesuré des grands groupes industriels (qui peuvent par ailleurs avoir, dans certains cas, une influence positive).
- Rechercher des solutions adéquates par le biais de nos œuvres ou missions chrétiennes et favoriser, par exemple, le « commerce équitable ».
- Aborder ce sujet lors d'un débat dans nos églises et trouver ensemble des solutions pratiques à notre portée. Il faut continuer dans ce sens et ne pas négliger les petits commencements : la mise en pratique des recommandations formulées par les autorités civiles ou religieuses commence par nos gestes très simples qui visent à préserver la Création dans notre univers quotidien.

La jachère

par le pasteur Richard Doulière



A qui appartient la terre ?

Tout choix légitime en matière d'agriculture doit reposer en premier lieu sur une reconnaissance de Dieu, en sa qualité non seulement de Créateur, mais encore de propriétaire de la planète et du sol.

Une fois cela admis, il est indispensable de chercher à connaître ses exigences. C'est la Bible qui nous les transmet. Jésus, par exemple dans la parabole des vigneron, rappelle qu'il est en droit d'attendre du fruit de la terre qu'il nous confie et que nous serons sévèrement jugés si nous nous l'appropriions indûment. Il est vrai que cette parabole vise probablement en premier lieu les responsables religieux d'Israël plus prompts à chercher leur propre intérêt qu'à servir. Il est vrai également que si Dieu attend du fruit de notre gestion, ce n'est pas pour lui-même – Dieu ne saurait avoir besoin de quoi que ce soit –, mais au profit des autres créatures qui en dépendent. L'image repose, pour le moins, sur l'évidence des droits inaliénables du propriétaire sur la propriété.

Tout appartient à Dieu. Il le rappelle à de nombreuses reprises par la plume des auteurs sacrés¹ : l'or, l'argent², les bêtes des champs, les animaux domestiques ou sauvages³.

Dès avant qu'Israël soit entré dans l'héritage qui lui était réservé, Dieu, comme fondement des règles qui devaient en régir la culture et l'exploitation, lui précisa clairement, voire solennellement, ce principe de base : *Le pays est à moi ; vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants*⁴. La première conséquence en est exprimée en tête du verset : *Les terres ne se vendront point à perpétuité.*

La mission du gérant

Dieu a toute autorité pour prescrire la manière dont il veut voir l'homme accomplir sa mission de jardinier et d'agriculteur. Cette mission, Il l'a, en effet, confiée à Adam dès le début. Genèse 2 le rapporte de façon lapidaire mais explicite : *L'éternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'éden pour le cultiver et pour le garder*. La communion entre le Créateur et la créature étant alors sans faille, il n'est ni farfelu ni osé de penser qu'Adam reçut de Dieu toutes les directives nécessaires pour accomplir parfaitement sa tâche.

Ce que nous appelons l'agriculture est sans contester la première et, par là, la plus noble des responsabilités humaines.

Hélas, la malédiction consécutive à la désobéissance du premier couple adamique ne pouvait que changer la donne. La culture du sol allait, dès lors, impliquer l'inévitable et incessante lutte contre des ennemis

¹ *Sous le ciel, tout m'appartient.* (Job 41.2). *Toute la terre est à moi* (Exode 19.5). *Voici, à l'éternel, ton Dieu, appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme* (Deutéronome 10.14). *A l'éternel la terre et tout ce qu'elle renferme* (Psaume 24.1).

² Aggée 2.8

³ *Tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers. Je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m'appartient... car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme* (Psaume 50.10,11).

naturels : épines, ronces, mauvaises herbes, parasites...

Néanmoins, il n'est pas du tout certain que cela ait transformé radicalement les principes que l'homme avait appris au temps de la proximité immédiate de son Créateur.

Quoi qu'il en soit, ces principes, Dieu, par Moïse, les rappela (ou les établit) dès avant l'établissement du peuple élu en Canaan, et lia, à leur respect, la garantie de la prospérité. L'oublier représente encore une négligence aux conséquences probablement incalculables.

Israël, paradigme⁵ permanent

Il est nécessaire d'aborder les exigences formulées à l'intention d'Israël dans la perspective de leur validité universelle, au moins en qualité de paradigmes. Leur légitimité remonte en effet aux commencements. La jachère, l'une des prescriptions essentielles, est significative à cet égard en ce qu'elle se rattache au principe du sabbat, couronnement de la création⁶.

La jachère, une institution divine

Aujourd'hui, la mise en jachère, parfois imposée par les autorités, a pour seul objectif les quotas économiques. De plus, des terres demeurent abandonnées tandis que d'autres s'épuisent en raison d'une exploitation intensive et continue. De là, le recours aux engrais dont on commence à peine à mesurer toutes les conséquences parfois dramatiques.

En quoi différait la jachère imposée à Israël ?

Nous avons dit qu'elle se rattachait au principe du sabbat. Comme Dieu se reposa le septième jour de toute l'œuvre qu'Il avait faite, ainsi l'homme est invité à accomplir tout son travail en six jours et à se reposer le septième⁷ ; ainsi doit-il également, tous les sept ans, accorder du repos à sa terre : champs, oliveraies et vignes, et en abandonner le produit aux pauvres, aux étrangers et aux bêtes des champs.

La septième année était déterminée à partir de celle que Dieu avait ordonnée lors de l'entrée de son peuple en pays de Canaan. Dieu l'avait précisé : *Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre se reposera. Ce sera un sabbat en l'honneur de l'éternel. Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne ; et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'éternel*⁸. On pouvait se nourrir de ce que produisaient naturellement les grains tombés ou la vigne non taillée, mais au fur et à mesure des besoins seulement. Pauvres, étrangers et bêtes des champs pouvaient ainsi y accéder de la même manière.

Que ce repos sabbatique avait lieu à date fixe est confirmé par le fait qu'il était associé aux remises des dettes et aux libérations d'esclaves pour lesquelles cette fixité du moment était évidente⁹.

Année sabbatique et jubilé¹⁰

Ce repos annuel du sol était augmenté d'un même repos coïncidant avec le jubilé imposé la cinquantième année¹¹. Tous les cinquante ans, le sol devait donc être laissé en jachère pendant deux années consécutives. Il fallait à l'Israélite une foi vivante en son Dieu pour le vivre. Certes, dans un pays chaud, les grains perdus peuvent à eux seuls assurer une véritable récolte... Mais, surtout, Dieu avait fait des promesses. Sa bénédiction sur les récoltes de la sixième année devait en assurer l'abondance, permettant de passer l'année de jachère (et la suivante lors du jubilé) sans que rien vienne à manquer : *Le pays donnera ses fruits, vous mangerez à satiété, et vous y habitez en sécurité. Si vous dites : que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point et ne ferons point nos récoltes ? Je vous accorderai ma bénédiction la sixième année et elle donnera des produits pour trois ans...*¹²

En dépit de ces promesses et de la malédiction annoncée en cas de négligence, l'observation de la jachère semble avoir été bien rare, au moins avant la déporta-

tion à Babylone. Celle-ci avait été annoncée comme ayant pour but [entre autres sans doute] de permettre le repos du sol jusque-là négligé¹³.

Le seul texte attestant le respect de cette loi est postérieur à l'exil et se trouve dans le premier livre apocryphe des Macchabées, chapitre 6, versets 49 et 53 : *Les Juifs de Beth-Sem sortirent de leur ville, car ils n'avaient pas assez de vivres pour y rester enfermés plus longtemps : c'était l'année sabbatique pendant laquelle on ne cultivait pas les champs... Il n'y avait plus de vivres dans les entrepôts du temple, car c'était l'année sabbatique.*

Peut-on le vivre aujourd'hui ?

Devons-nous revenir à la loi mosaïque en ce qui concerne l'agriculture ? Est-ce seulement possible ?

Quand Dieu donna à Israël la terre promise, il leur a aussi donné ses lois pour servir de modèle ou paradigme aux nations. Cela signifie que, dans toute la mesure du possible, il est raisonnable d'y

⁴ Lévitique 25.23

⁵ Nous entendons par là qu'Israël, à travers les lois qui lui ont été expressément communiquées, demeure un exemple qui, sans devoir être rigoureusement copié, doit servir de modèle au comportement des non-juifs.

⁶ Genèse 2.2

⁷ *Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'éternel, ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours, l'éternel a fait les cieux, la terre et la mer et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour (Exode 20.9-11). Pendant six jours, tu feras ton ouvrage, mais le septième jour, tu te reposeras afin que ton bœuf et ton âne aient du repos... (Exode 23.12)*

⁸ Lévitique 25.2-4

⁹ Cf. par exemple Deutéronome 15.9 *Garde-toi d'être assez méchant pour dire en ton cœur : la septième année, l'année du relâche approche...* Une autre confirmation se trouve en Deutéronome 31.10,11, car c'est devant tout le peuple rassemblé lors de la fête des tabernacles que la loi devait être lue tous les sept ans, années du relâche.

¹⁰ On pourra trouver un développement plus complet de ces institutions dans la *Bible annotée* (notes sur Lévitique 25), dans le *Nouveau Dictionnaire Biblique* (articles 'sabbat' et 'jubilé') et dans *Les Institutions de l'Ancien Testament* par R. De Vaux, éditions du Cerf 1976, pages 66-68.

¹¹ La personne qui avait été contrainte de se vendre pour raisons économiques retrouvait sa liberté et le terrain vendu retournait à son propriétaire. Les recommandations relatives au jubilé sont longuement exposées au chapitre 25 du Lévitique, à partir du verset 8.

¹² Lévitique 25.18-22

¹³ Voir Lévitique 26.35, 43 et 2 Chroniques 36.21.

chercher, pour le moins, des pistes de conduite.

Bien entendu, on ne saurait espérer en convaincre tous les agriculteurs de la planète, ni même ceux de tout un pays, voire de toute une région.

Il serait, par ailleurs, impossible de savoir comment retrouver l'année correspondant, dans notre calendrier, à l'ordonnance mosaïque¹⁴.

Mais la mise en jachère, chaque année, d'un septième de la surface cultivée serait, me semble-t-il, en harmonie avec l'exigence vétéro-testamentaire.

Est-ce cependant possible ? Cela suppose évidemment une perte apparente de productivité. Quoiqu'écrivant « apparente », j'admets qu'il en serait ainsi au moins au début, compte tenu de la longue absence de respect d'un tel comportement.

Une affaire de foi

N'étant pas agriculteur, je ne peux me plaquer que sur le terrain de la foi. Obéir, dans toute la mesure du possible, à ce que Dieu a clairement demandé à son peuple en y reconnaissant pour le moins de sages directives ne saurait qu'entraîner Sa bénédiction. C'est la promesse qu'il avait jointe à l'exhortation, nous l'avons vu. On peut ajouter cette autre promesse, également liée au respect du repos et du relâche sabbatique et jubilaire : *Toutefois, il n'y aura point d'indigent chez toi, car l'éternel te bénira dans le pays que l'éternel,*

*ton Dieu, te fera posséder en héritage, pourvu seulement que tu obéisses à la voix de l'éternel, ton Dieu, mettant soigneusement en pratique le commandement que je te prescris aujourd'hui. L'éternel, ton Dieu, te bénira comme il te l'a dit : Tu prêteras à beaucoup de nations, et tu n'emprunteras point...*¹⁵

En résumé, la terre nous est confiée en dépôt. En tant que gérants, nous en sommes responsables et aurons des comptes à rendre à son véritable propriétaire.

Parmi les directives qu'il a pris soin de donner pour sa culture se trouve la mise en jachère du sol tous les sept ans. Ce sabbat est aussi important à ses yeux que le repos hebdomadaire pour l'être humain et son cheptel.

La bénédiction divine, la prospérité agricole sont avant tout liées à l'obéissance aux directives divines relatives à ce repos du sol. Les règles données à Israël ont valeur de paradigmes ; elles peuvent et doivent nous servir de modèle, même s'il nous appartient de les adapter à notre époque.

Lors de la réforme de la PAC en 1992, l'Union européenne a rendu obligatoire le système de mise en jachère, essentiellement pour répondre à une logique de surproduction. Le gel d'une partie des terres était compensé par l'octroi de subventions aux producteurs soumis au régime général. Le taux de mise en jachère obligatoire était initialement défini chaque année. Dans un souci de simplification, il a été fixé de manière

permanente à 10 % dès l'an 2000, ce qui représente 1,1 million d'hectares en France et environ 3,5 millions en Europe. Au-delà de ce minimum, les agriculteurs pouvaient pratiquer des jachères volontaires jusqu'à hauteur de 30 % des terres déclarées. Mais en 2007 et 2008, le Conseil des Ministres est revenu sur sa position et a décidé de réduire le taux à 0 %. L'objectif est désormais d'augmenter la production de céréales et de répondre à une demande exponentielle, dans un contexte où les cours mondiaux flambent et les stocks s'épuisent. A tel point que les Etats ont suivi la proposition de la Commission visant à supprimer totalement la mise en jachère obligatoire à compter de 2009 pour pouvoir produire au moins 10 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux chaque année. Les agriculteurs ne sont pas tenus cependant de retirer des terres de la production pour obtenir le versement des montants établis par les droits de mise en jachère, qui deviennent des droits normaux. Si leurs engagements pris au titre du programme de développement rural perdurent, les obligeant à mettre en place des surfaces en couvert environnemental, la jachère européenne semble s'être définitivement mise en ... jachère.

¹⁴ Pas plus que l'on ne peut établir le jour de notre calendrier correspondant au sabbat hebdomadaire de l'époque où la loi fut donnée. Au cours de l'exil, sous l'influence des Babyloniens, les Juifs, en effet, abandonnèrent le calendrier solaire de 360 jours en faveur d'un calendrier luni-solaire nettement différent.

¹⁵ Deutéronome 15.4-6

La mise en place de la jachère aujourd'hui

La jachère est une terre labourable non cultivée « temporairement » pour maintenir la fertilité du sol d'une parcelle.

Une année sur trois, par exemple, un agriculteur ne cultive pas un champ et laisse la végétation naturelle s'y installer. Cela ne veut pas dire que l'agriculteur abandonne son champ car il continue ses opérations culturales d'entretien : broyage des résidus végétaux, travail du sol, etc., sans apport d'engrais ou de fumier. La jachère se distingue ainsi de la friche, où le champ est entièrement livré à lui-même pendant une durée « illimitée ». L'objectif principal de la jachère est de faire reposer le sol pour assurer une plus grande fertilité et limiter la production en gelant des surfaces cultivables.

L'agriculture mondiale a doublé sa production en trente ans en augmentant les surfaces cultivées et les rendements. Aujourd'hui, la réserve de terres utilisables s'épuise et les sols se dégradent. L'augmentation de la production et le maintien de la qualité des sols repose maintenant sur des technologies utilisant les ressources biologiques.

En raison de l'usage intensif des engrais et de la recherche du maximum de productivité de la terre, la jachère avait quasiment disparu en Europe au XX^e siècle (jusqu'en 1990) ; elle subsiste dans les pays méditerranéens, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en zones semi-arides ou tropicales.

Lors de la réforme de la PAC en 1992, l'Union européenne a rendu obligatoire le système de mise en jachère,

essentiellement pour répondre à une logique de surproduction. Le gel d'une partie des terres était compensé par l'octroi de subventions aux producteurs soumis au régime général. Le taux de mise en jachère obligatoire était initialement défini chaque année. Dans un souci de simplification, il a été fixé de manière permanente à 10 % dès l'an 2000, ce qui représente 1,1 million d'hectares en France et environ 3,5 millions en Europe. Au-delà de ce minimum, les agriculteurs pouvaient pratiquer des jachères volontaires jusqu'à hauteur de 30 % des terres déclarées. Mais en 2007 et 2008, le Conseil des Ministres est revenu sur sa position et a décidé de réduire le taux à 0 %. L'objectif est désormais d'augmenter la production de céréales et de répondre à une demande exponentielle, dans un contexte où les cours mondiaux flambent et les stocks s'épuisent. A tel point que les Etats ont suivi la proposition de la Commission visant à supprimer totalement la mise en jachère obligatoire à compter de 2009 pour pouvoir produire au moins 10 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux chaque année. Les agriculteurs ne sont pas tenus cependant de retirer des terres de la production pour obtenir le versement des montants établis par les droits de mise en jachère, qui deviennent des droits normaux. Si leurs engagements pris au titre du programme de développement rural perdurent, les obligeant à mettre en place des surfaces en couvert environnemental, la jachère européenne semble s'être définitivement mise en ... jachère.